

# COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance ordinaire du 19 février 2015

L'an deux mil quinze, le dix-neuf février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de St Etienne de Chigny dûment convoqué le treize février deux mil quinze, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick CHALON, Maire.

Etaient présents : M. Patrick CHALON, Maire, Mmes Agnès DEMIK, Huguette MAUDUIT et M. Didier MORISSONNAUD, Adjoint au Maire,  
Mmes Brigitte BESQUENT, Florine CHAUDAT DULBECCO, Lydia PULUR DESGROPPES  
Lucile TESTÉ, Brigitte ROILAND et MM. Serge DARCISSAC, Patrick DEBOISE,  
Philippe PARENT, Régis SALIC, Conseillers Municipaux.  
Etaient absents : Mme Anne-Sophie FRANÇOIS et M Didier LEMOINE

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Agnès DEMIK ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à cette secrétaire, Mme Monique BOURDAIS, qui assistera à la séance mais sans y participer.

### LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les délibérations prises lors du Conseil Municipal du 22 janvier 2015 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal,

Décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2015, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

#### 1°) Vote du Compte Administratif 2014

Monsieur le Maire rappelle qu'avant le vote du budget, il est nécessaire de voter le compte administratif et le compte de gestion (du trésorier) de l'année précédente.

Les opérations figurant au Compte Administratif sont le reflet des dépenses autorisées tout au long de l'année par le conseil, dépenses et recettes dûment arrêtées lors du vote du budget primitif et lors d'établissement de Décisions Modificatives.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 se présentent de la façon suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2014				
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		<b>360.635,22 €</b>	<b>- 114.483,03 €</b>	
Opérations de l'exercice	1 086 319,06 €	1 172 926,48 €	360.050,55 €	382.336,19 €
Résultats de l'année		<b>86.607,42 €</b>		22.285,64 €
Résultats globaux		<b>447 242,64 €</b>	<b>- 92.197,39 €</b>	

Puis Monsieur le Maire se retire et Mme DEMIK présente au suffrage des élus les résultats 2014 tels qu'indiqués ci-dessus.

Madame DEMIK propose donc au conseil de voter le compte administratif 2014 tel que présenté et faisant apparaître les résultats suivants :

- excédent de fonctionnement	<b>447.242,64 €</b>
- déficit d'investissement	<b>92.197,93 €</b>

Le résultat est généralement déficitaire en investissement puisque le financement des travaux est réalisé avant la perception des subventions accordées au titre des opérations.

Après en avoir délibéré, le conseil, vote à l'unanimité le compte administratif 2014 tel que ci-dessus indiqué.

## 2°) **Compte de gestion 2014**

Le conseil municipal est de nouveau réuni sous la présidence de Monsieur CHALON, maire.

- Après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière de Luynes, Comptable Public de la Commune, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état du reste à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir voté le compte administratif 2014,
- Après s'être assuré que la Trésorière a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnés de l'année 2014 et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer en écritures,
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
  - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014,
  - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

déclare approuver à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par Madame la Trésorière de Luynes, Comptable public de la commune de Saint Etienne de Chigny pour le budget communal.

## 3°) **Affectation des résultats de l'année**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil est tenu de délibérer sur l'affectation des résultats comptables de l'année.

C'est ainsi que le compte administratif de l'année 2014 présente :

Un Excédent de fonctionnement	447.242,64 € (compte 002)
Un Déficit d'investissement	92.197,39 € (Compte 001)

Soit un excédent global pour l'année de **355.045,25 €**

A ces sommes, il convient de retirer les sommes restant engagées sur les programmes inscrits en section d'investissement en dépenses et recettes :

Restes à réaliser :	Dépenses :	74.175,09 €	
	Recettes :	15.000,00 €	
		=	<u>59.175,09 €</u>

Soit un déficit global d'investissement de **151.372,48 €**

Cette somme de 151.372,48€ sera déduite de l'excédent de fonctionnement de 447.242,64 € et portée au compte 1068.

Le report à nouveau se présente donc comme suit :

En fonctionnement : 447.262,64 € - 151.372,48 € = 295.870,16 € (compte 002)

En investissement : 151.372,48 € (compte 001)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'affectation des résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

#### 4°) **Vote des taux d'imposition 2015**

Monsieur le Maire rappelle que depuis dix ans les taux d'imposition n'ont pas été augmentés. A fiscalité constante, la cotisation augmente du fait de l'augmentation des bases (assiette).

Les taux actuellement en vigueur sur la commune, sont les suivants :

Taxe d'habitation	19,75 %
Taxe foncière (bâti)	26,14 %
Taxe foncière (non bâti)	79,71 %

C'est pourquoi, considérant la pression fiscale suffisante pour les contribuables de la commune,

Considérant la réévaluation des bases de ces impôts chaque année,

Considérant que pour l'année 2014, elles s'élevaient à :

Taxe d'habitation	1.475.000 €
Taxe foncière	889.400 €
Taxe foncière (non bâti)	36.000 €

Considérant une augmentation de 1% environ, sans augmentation des taux, le produit attendu s'élèverait alors à 558.000 €.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le maintien des taux d'imposition pour 2015, à savoir :

Taxe d'habitation	19,75 %
Taxe foncière (bâti)	26,14 %
Taxe foncière (non bâti)	79,71 %

#### 5°) **Présentation et vote du Budget primitif 2014,**

Monsieur le Maire rappelle que toutes les grandes lignes du présent budget ont fait l'objet d'un débat lors de la séance de janvier 2015.

Un budget est un exercice périlleux puisque les finances ne peuvent pas être mises dans le « rouge », ni pressurer les administrés.

L'état va contraindre les communes, mais également les départements et intercommunalités à participer à la diminution du déficit du budget national à hauteur de 3,7 milliards par la baisse des dotations.

Le budget 2015 se veut sérieux et rigoureux, en contraignant les dépenses de fonctionnement, malgré une dépense plus importante du poste du personnel, des mises en accessibilité des bâtiments publics, des mises aux normes de plus en plus importantes, sans exclure une certaine ambition dans les investissements. Pour mémoire, ce budget est bâti avec une grande volonté de ne pas augmenter la pression fiscale. Il reprend l'affectation des résultats de l'exercice antérieur, le produit attendu des impositions locales et les sommes inscrites au titre des restes à réaliser de l'exercice 2014 (dépenses et recettes d'investissement). Avant de passer à l'examen, Monsieur le Maire souligne le travail réalisé par l'adjoint en charge des finances et par les services.

Le budget de fonctionnement se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	416.030,00 €	Excédents antérieurs reportés	295.875,16 €
Charges de personnel	640.000,00 €	Atténuation de charges	15.000,00 €
Dépenses imprévues	26.441,09 €	Produit des services du domaine et ventes diverses	79.900,00 €
Virement à section investissement	170.000,00 €	Impôts et taxes	652.265,43 €
Autres charges de gestion courante	146.445,00 €	Dotations et subventions	382.850,00 €
Charges financières	36.200,00 €	Autres produits de gestion courante	14.100,00 €
Opérations d'ordre entre sections	5.173,00 €	Divers (cptes 76-77 et 013)	303,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.440.289,09 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1.440.289,09 €</b>

Madame DEMIK souligne qu'il est régulièrement voté un budget autour de 1.400.000,00 € lequel est en principe consommé à hauteur de 1.000.0000 €.

Puis Monsieur le Maire expose la proposition de budget d'investissement tel qu'il suit :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	RAR 2014	Prop 2015		RAR 14	Prop 2015
Déficit antérieur reporté		151.371,48 €			
Emprunts et dettes assimilés		86.700,00 €	Virement de section de fonctionnement		170.000,00 €
Dépenses imprévues		22.945,67 €	Dotation fonds divers		188.371,48 €
Immobilisations incorporelles	5.379,36 €	97238,64 €	Subvention équipt	15.000,00 €	228.082,00 €
Immobilisations corporelles	28.575,00 €	422.345,60 €	Emprunts et dettes		268.000,00 €
Immobilisations en cours	40.220,03 €	19.750,00 €	Immobilisations corporelles		
Ecritures d'ordre			Opérations d'ordre entre sections		5.073,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>74.175,09 €</b>	<b>800.351,39 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15.000,00 €</b>	<b>859.526,48 €</b>
		<b>874.526.48 €</b>			<b>874.526.48 €</b>

Monsieur le Maire donne à nouveau la parole à Mme Demik, en charge de ce dossier

**En investissement**, Madame DEMIK expose que pour la nécessité de ce budget, il sera essentiel de recourir à un emprunt pour lequel est inscrite la somme de 268.000 € dans un premier temps. Alors que les années précédentes, l'emprunt inscrit n'était pas réalisé, cet emprunt sera absolument indispensable pour boucler le budget cette année (dans une moindre importance probablement).

Revenant aux différents travaux inscrits, l'essentiel des dépenses est lié aux opérations de fin de la réhabilitation de la ferme mais également l'inscription de différents programmes :

- Travaux d'isolation et d'accessibilité sur la mairie
- Travaux dans l'espace de la Maurière : tranches complémentaires sur la chaudière, éclairage du gymnase, renforcement des fondations,
- Aménagements divers,
- Travaux de voirie,
- Acquisition (plus ou moins certaine) d'un tracteur
- Acquisition de matériels divers,
- Etude du schéma directeur des eaux pluviales,
- Etude relative aux travaux à réaliser sur la voûte de l'église du Vieux Bourg
- Travaux de mises aux normes de l'électricité de l'église du Pont de Bresme,
- Etc...

Monsieur le Maire signale qu'enfin les services de la DRAC ont signifié un accord pour financer les études et les travaux de réparation de la voûte de l'église du Vieux Bourg – ceux-ci ne sont pas encore chiffrés et le pourcentage de financement n'est pas connu.

Après avoir lu le budget dans ses grandes masses, Monsieur Chalon propose, de revenir sur les différentes lignes budgétaires composant le budget.

**En fonctionnement**, les dépenses ont été comptées au plus juste en tenant compte de recettes toujours contraintes

**Charges générales** : les sommes sont inscrites en fonction des consommations des années précédentes :

- Achats de petits matériels (permettant l'entretien de petit patrimoine),
- Fourniture de voirie : fournitures nécessaires à l'entretien des voiries 37.000 €, travaux généralement réalisés en interne par les agents communaux,
- Le poste des fournitures scolaires a également été abondé puisque l'effectif des enfants est appelé à croître à la rentrée (50 € par élève),
- La sous-traitance : les travaux confiés à des entreprises extérieures (90.000 € environ),
- Crédit-bail : les photocopieurs de la mairie et des écoles ainsi que les ordinateurs,
- Travaux divers dans les bâtiments,
- Voies et réseaux : poste important car pendant de nombreuses années nous n'avons pas pu financièrement intervenir – les sommes sont lourdes mais nécessaires (à titre indicatif, la reprise de voirie de l'Arnerie a coûté 80.000 € en 2004),
- Les maintenances, les assurances,
- Les fêtes et cérémonies : événements culturels pour 15.000 € (Art en troglo, ciné off, la communication liée à l'inauguration de la bibliothèque, pour le conseil des jeunes,
- Les cérémonies effectives : déjeuner du personnel, cérémonie du 8 mai, repas des anciens,
- Les publications (liées au PLU et au DICRIM),

**Chapitre du personnel** : une hausse importante de 100.000 € est à noter du fait de prévision de remplacement dans les effectifs. L'augmentation constatée depuis 2014 est due en partie au personnel mis à disposition ou payé à la Petite Reclée pour la pause méridienne et les TAP,

- Le Personnel titulaire : deux titulaires sont en arrêts de travail depuis janvier, d'une part, D'autre part, à titre prévisionnel :
  - Le poste de la directrice qui prendra sa retraite en début d'année devra être doublé pendant un mois ou deux,

- un agent sera prochainement placé en congé maternité,
- un autre agent est appelé à s'absenter –

Ces remplacements sont compensés pour partie par un versement de l'assurance – M Parent s'étonne d'une hausse des charges de retraite – effectivement, une hausse importante de la cotisation de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents de Collectivités Locales) est escomptée sur les salaires pendant 5 ans tant sur les charges salariales que patronales.

Puis M le Maire expose qu'à effectif constant, les bases salariales sont susceptibles d'évolution en fonction des avancements d'échelon et de grades,

- Virement à la section d'investissement : 170.000 € alors qu'en 2014 le virement s'élevait à 250.000 €. Mme Demik indique que l'effet réforme rythmes scolaires 70.000 € n'est pas négligeables – cette somme aurait pu entrer dans l'excédent.
- Charges des élus : un élu en moins mais les adjoints cotisent depuis cette année à un régime complémentaire de retraite.

Mr Parent intervient pour souligner et s'étonner que dans cette période difficile qui nécessite la souscription d'un nouvel emprunt afin de « boucler » le budget, Mr le Maire et ses Adjointes s'octroient retro activement (depuis le début de leur mandat) le bénéfice supplémentaire d'un complément de retraite d'élus, d'autant plus que cette possibilité est facultative et s'ajoute à un premier degré de retraite obligatoire.

Selon l'AMF, interrogée à ce sujet, cette cotisation facultative s'adresse aux élus contraint d'abandonner une activité professionnelle pour s'occuper à temps plein de leur mandat perdant ainsi le bénéfice d'une retraite pour laquelle ils n'auraient pu cotiser...Jusqu'à dernière nouvelle nos élus indemnisés ne sont pas concernés, le Conseil et les contribuables apprécieront...- Cout pour la collectivité : 12000.00 €.- M Parent rappelle les propos véhéments de M Chalon vis-à-vis de M Sarkozy qui en son temps avait augmenté son salaire de façon importante.

M Chalon souligne que depuis de nombreuses années, les élus n'ont pas perçu la totalité de ce à quoi ils pouvaient prétendre – la rétroactivité depuis 2008 correspond à la somme des indemnités non versées. M le Maire prend acte des dires de l'opposition.

- M Parent s'étonne du fait de devoir contracter un nouvel emprunt alors que nous cesserons de payer l'un des deux en cours en 2017 – il évoque un emprunt toxique qui aurait fait perdre à la commune environ 102.000 € - M Chalon conteste les dires et indique que cet emprunt aurait été toxique si l'Euribor avait augmenté ce qui n'a pas été le cas depuis le début, en 2007.

M Parent souligne l'information du journal Libération qui faisait état d'un article exposant la situation financière de six communes dont celle de Saint Etienne de Chigny.

M le Maire persiste et déclare que cet emprunt n'est pas jugé toxique, que les élus ont gardé une grande vigilance dès lors que les informations sur DEXIA ont été jugées de moindre qualité.

Mme Pular Desgropes intervient pour souligner le manque d'attention de l'équipe en place pour contracter un tel emprunt même si le taux de l'Euribor risque de ne pas monter actuellement. Tous les éléments en sa possession permettent de constater un mauvais contrat, un peu limite. La commune est bloquée sur 12 ans et si l'un des élus avait été alors banquier il aurait pu constater ce type de contrat (pourtant vérifié par M le Trésorier selon M Chalon).

Mme Demik souligne qu'à l'époque l'emprunt était proposé sur un taux fixe de 6 %, M Darcissac intervient pour exposer l'étude faite en son début de mandat, ne permettant pas alors de racheter la créance.

Mme Pular Desgropes souhaite reporter en 2017 la prise d'un nouvel emprunt.

Mme Demik souligne qu'elle aussi souhaiterait reporter ce nouvel emprunt à meilleure date, cependant certains investissements sont conditionnés à des subventions (actuellement possibles) et pas forcément plus tard,

M Salic souligne les taux attractifs des banques et l'amélioration suite à travaux réalisés est à prendre en considération,

- **Les organismes de regroupement** : la participation au Syndicat de collège passe de 6 à 13.000 € - son excédent ayant été consommé,
- Les recettes : elles sont toujours estimées à minima et en fonction des années précédentes,
- Monsieur Parent demande ce que représentent les participations de Tour(s)plus : au cpte 7321 pour 32.368 € attribution de compensation – cpte 74751 GFP de rattachement pour 8.000 € - cpte 74758 pour 24.000 € participation aux frais et remboursement de transports scolaire et fonds de concours, entre autres,
- Les diverses dotations,
- La fiscalité (dont les taux sont maintenus depuis 10 ans),

**Représentant un total équilibré en dépenses et recettes de 1.440.289,09 €**

- **En section d'investissement**, les dépenses concernent les programmes suivants :
  - Travaux d'isolation et d'accessibilité sur la mairie
  - Les diverses acquisitions de terrains,
  - Les divers travaux dans l'espace de la Maurière : tranches complémentaires sur la chaudière, éclairage du gymnase, renforcement des fondations,
  - Aménagements divers,
  - Travaux de voirie,
  - Acquisition d'un tracteur (plus ou moins certaine)
  - Acquisition de matériels divers,
  - Les frais d'études (Etude du schéma directeur des eaux pluviales, le plus gros dossier en études et le dossier auprès de la SAFER),
  - Etude relative aux travaux à réaliser sur la voûte de l'église du Vieux Bourg
  - Travaux de mises aux normes de l'électricité de l'église du Pont de Bresme,
  - Etc...

En recette, les subventions permettant de réaliser ces investissements proviennent, entre autres :

- Réserve parlementaire de 15.000 € pour la bibliothèque,
- DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour 35.000 € pour les travaux d'isolation et accessibilité de la mairie
- CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) de 50.000 € pour les travaux sur la mairie
- CDDS (Contrat Départemental de Développement Solidaire) pour 26.077 € pour les travaux dans le gymnase (chaudière et éclairage),
- Fonds de concours exceptionnel de Tour(s)plus pour les travaux de renforcement des fondations du gymnase pour 9.185 €
- L'agence de l'Eau pour 37.820 € pour l'Etude du Schéma directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales,

**Représentant un total équilibré en dépenses et recettes de 874.526.48 €**

Après avoir exposé ce budget, après avoir reçu toutes les explications sur le budget primitif, Monsieur le Maire propose de passer au vote de ce budget : adopté à la majorité (M Parent contre).

#### **Demandes de subventions :**

Comme indiqué ci-dessus, une grande partie des travaux d'investissement sont éligibles à diverses subventions qu'il convient de solliciter auprès de différentes structures :

### **Travaux sur la Mairie :**

- La Région et l'Agglomération dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014 – 2018 a prévu de financer à hauteur de 102.000 € des projets apportant une amélioration des performances énergétiques des bâtiments – En complément de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), la somme de 50.000 € pourrait être affectée à ce programme inscrit et en cours de chiffrage chez l'architecte (il s'agit de travaux sur l'isolation et l'accessibilité de la mairie),

### **Travaux sur l'Espace de la Maurière :**

- Le Conseil Général dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Solidaire propose une participation de 26.077 € pour l'un de nos investissements, inscription de travaux sur la chaudière de l'Espace de la Maurière et dans le gymnase,

### **Travaux de voirie : route du Perrée au Carroi Jaune**

- Le Conseil Général propose le reversement du produit des amendes de police aux communes de moins de 10.000 habitants. Le dossier est à déposer pour la mi-mars 2015 La dangerosité de la voie, empruntée par le car scolaire, nous impose des aménagements sur les avaloirs d'eaux pluviales ainsi que la création de trottoirs. La dépense est estimée à 55.000 € HT environ et pourrait être subventionnée à hauteur de 20 à 30 %. - Le programme est inscrit au Budget pour la somme de 66.500 €.

### **Travaux à l'Ecole Elémentaire**

- La Communauté d'Agglomération propose un fonds de concours qu'il convient d'affecter à un programme d'investissement : la réhabilitation du hall de l'école sera inscrite à ce fonds,

### **Travaux sur les bâtiments**

- La Communauté d'Agglomération peut octroyer une subvention au titre des performances énergétiques pour financer les travaux des travaux d'isolation de bâtiments (la mairie dans un premier temps),

### **Acquisition de matériel :**

- Une dotation sur la Réserve Parlementaire du Député ou du Sénateur sera sollicitée pour l'acquisition de différents équipements (tracteur et matériels divers).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter ces différents financements.

## **6°) Tour(s)plus : montant des charges transférées**

Comme chaque année, les services de Tour(s)plus ont estimé le transfert de charges au titre des voiries communautaires dans l'agglomération.

Les transferts de charge en 2015 sont les suivants :

Joué les Tours	929.092,70 €
Parcay Meslay	5.800,00 €
Tours	5.650.176,82 €

Le montant pour la commune de Saint Etienne est de 0 €.

Après avoir reçu toutes les explications, le conseil prend acte de ces sommes et accepte à l'unanimité ce transfert de charges égal à 0 € pour la commune.

#### **7°) Rapport des délégations d'attribution du conseil municipal au maire**

Le conseil municipal est informé de la vente de 13 concessions dans les cimetières en 2014.

Monsieur le Maire expose la demande d'un ancien administré lequel souhaite abandonner la concession qu'il avait acquise pour lui-même.

Le conseil en prend acte et autorise M le Maire à reprendre cette place au cimetière du Vieux Bourg.

#### **Rapport des commissions :**

**Affaires scolaires et jeunesse :** la campagne pour l'élection au conseil des jeunes est ouverte – 18 candidats inscrits, pour 12 places à pourvoir – le scrutin aura lieu le 14 mars 2015 – le conseil sera installé le 21 mars et reçu le 31 mars au début de la prochaine réunion de conseil municipal,

**A l'école :** l'ouverture d'une classe en maternelle est certaine pour la prochaine rentrée

**Commission culture : Pour l'Art en Troglo :** 31 artistes pour 18 à 19 « troglo » ouverts,

**Programme de l'été : est bouclé en mai, juin et juillet :** théâtre, faune sonore, arts en troglo, théâtre en caves, etc...

**L'Actu :** distribuée lundi ou mardi prochain dans les boîtes

#### **8°) Informations et points divers**

**Elections municipales –** le tableau de tenue de bureau de vote est complété sur trois créneaux horaires et sur les deux bureaux (chacun recevra son affectation par mail),

**Inauguration de la bibliothèque :** la manifestation est arrêtée au **samedi 4 avril 2015.**

La journée des nouveaux arrivants est annulée faute de participants.

Aucune autre question n'étant plus posée, M. CHALON lève la séance à 21 h 00.